

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 29/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

24/11/2023

Date d'affichage

24/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HURLUS Jacques.

Etaient présents :

Mme BRIDOUX Véronique, Mme BROUARD Bénédicte, Mme CARLIER-POTIER Valérie, Mme CASSEL Delphine, M. DEBUIRE Frédéric, Mme DEFOSSEZ Evelyne, M. DELAVAL Christophe, M. DELVALLE Jean, Mme DEROO Aude, Mme DOMARLE Nathalie, M. DUBOIS Boris, M. FERREZ Christian, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LABERGERIE Eric, M. LACHERY Grégory, M. LEYVAL Blaise, M. LOISEE Nicolas, Mme LOOCK Julie, M. MASSE Jérémie, Mme MILLEQUANT Cathy, Mme PINCHON Yolande, M. PRUVOST Philippe

Procuration(s) :

M. GOMANNE Stéphane donne pouvoir à M. DUBOIS Boris, Mme WEINGAERTNER Joséphine donne pouvoir à Mme CASSEL Delphine, M. FLAN Benoît donne pouvoir à M. FERREZ Christian, Mme BOCQUET Corinne donne pouvoir à Mme BRIDOUX Véronique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BOCQUET Corinne, M. FLAN Benoît, M. GOMANNE Stéphane, Mme WEINGAERTNER Joséphine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DELVALLE Jean

Numéro interne de l'acte : DELI20231129_12

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle suite à l'appel à la solidarité et aux dons financiers de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile

De violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine-Maritime, provoquant des crues historiques, entraînant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et sur les habitations.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) et la Protection civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers.

Chaque don permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer le matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre la prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que le déblayage, nettoyage et remise en état de leur habitation.

Monsieur le Maire propose :

- de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la Protection Civile,
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LESTREM
Le Maire,

#signature#